



2.5 - Le suivi médical des arbitres

Les fonctions de l'arbitrage exposent à des risques spécifiques, qui même s'ils sont minimes, exigent un bilan médical orienté, en particulier lorsqu'on s'adresse à une personne de plus de 50 ans : risque de chutes, troubles circulatoires des membres inférieurs et accidents cardio-vasculaires.

Les disciplines de parcours (Tir en Campagne, Tir Nature, 3D, Biathlon Archerie, run archery) exposent à des risques plus fréquents de chutes (traumatologie des membres inférieurs), d'exposition aux intempéries, d'accidents cardio-vasculaires chez une population non préparée aux efforts parfois intenses.

Un Certificat d'Aptitude annuel à une activité physique soutenue en pleine nature (marche en terrain accidenté d'environ une douzaine de kilomètres) est demandé aux arbitres des disciplines de parcours.

Un examen ophtalmologique en vue du dépistage d'une anomalie de l'acuité visuelle est recommandé.

Mettre à jour la vaccination anti-tétanique.